



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un novembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanueur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

Mme Elodie Simoes à M. Damien Metzlé, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Pierre-François Brisaboïs à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanueur

Délibération n° DEL-24-11-27-19

Objet : Dispositif citoyen : octroi d'une bourse Aide aux projets.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n° 2009-495 en date du 4 février 2009 portant adoption de la création du dispositif d'appui aux projets jeunes,

VU sa délibération n° 2009-608 en date du 18 novembre 2009 portant modification du plafond de la somme allouée dans le cadre de l'aide aux projets,

VU sa délibération n° 2011-012 en date du 9 février 2011 portant modification des modalités de l'octroi des bourses,

VU sa délibération n° 2012-103 en date du 20 juin 2012 modifiant les conditions d'octroi des bourses d'aide aux projets,

VU sa délibération n° 2017-03-29/16 en date du 29 mars 2017 portant modification du règlement intérieur du dispositif « aide aux projets »,

VU sa délibération n° 2020-12-16/21 en date du 16 décembre 2020 portant modification du dispositif « Aide aux projets » - Approbation du règlement intérieur et la convention type,

VU la demande du candidat, dont le nom figure en annexe de la présente délibération,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 18 novembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 18 novembre 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune a adopté le dispositif « Aide aux projets », destiné à apporter une aide méthodologique ou financière aux jeunes véliziens désireux d'entreprendre des projets en échange d'heures citoyennes durant des événements organisés par le Service jeunesse,

CONSIDÉRANT que ce dispositif prévoit que les candidats présentant un projet recevable sont éligibles à l'attribution d'une subvention plafonnée à 25 % du budget n'excédant pas un montant de 600 €,

CONSIDÉRANT que le candidat dont le nom figure en annexe de la présente délibération souhaiterait bénéficier d'une aide de la Commune dans le cadre de ce dispositif pour le financement de son projet, en contrepartie d'un crédit de 35 heures citoyennes, à restituer à la collectivité,

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, réuni le 24 octobre 2024, a retenu ce dossier,

ENTENDU l'exposé de M. Bruno Drevon, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

Délibération n° DEL-24-11-27-19

Objet : Dispositif citoyen : octroi d'une bourse Aide aux projets.

ACCORDE une bourse d'un montant de 600 € à la personne dont le nom figure en annexe à la présente délibération dans le cadre du dispositif de l'aide aux projets, en contrepartie d'un crédit de 35 heures à restituer à la collectivité.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention à conclure avec le bénéficiaire de l'aide établie sur la base de la convention type, ainsi que ses éventuels avenants à l'exception de ceux ayant une incidence financière, et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 27 novembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.